

TULLE, le 22 juillet 2015

**DELEGATION AU MAIRE**

**(Délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2014)**

*Secrétariat Général  
SM/CL*

**Arrêtés du 22 juillet 2015**

N°74 - Arrêté modifiant l'arrêté n°96 du 9 juillet 2008 portant modification des arrêtés afférents à la régie d'avances pour menues dépenses engagées par le personnel communal par nécessité de service

N°75 - Arrêté portant approbation du contrat souscrit avec LA POSTE pour la distribution du bulletin municipal et décidant le règlement de la dépense correspondante (montant de la dépense 594,26 € HT soit 713,11 € TTC).

Le Maire - Adjoint,